



La Région Ornithologique du Sud-Est
L'Oiseau Club Palavas Hérault



Vous invite à participer au
Championnat de la R.O.S.E

Du 21 au 26 novembre 2017

Salle Bleue – Avenue de l'Abbé Brocardi
34250 Palavas-les-Flots

Calendrier

Mardi 21 novembre	A partir de 13h Enlogement des oiseaux
Mercredi 22 novembre	Jugement des oiseaux
Jeudi 23 novembre	
Vendredi 24 novembre	Installation des stands, visite des écoles
Samedi 25 novembre	Ouverture au public de 9h à 18h
Dimanche 26 novembre	Ouverture au public de 9h à 17h30
	Remise des prix à 16h
	Délogement des oiseaux : Bourse 17h00 Concours 18h00

INSCRIPTIONS

Les droits d'engagement sont fixés à **3.00€ par oiseau** pour les éleveurs à jour de cotisation R.O.S.E.

Une participation à la cotisation R.O.S.E. de **0,50€ par oiseau** sera demandée aux éleveurs non à jour de cette cotisation. (avec un **maximum de 5.00€**)

- Pour 5 oiseaux inscrits par un éleveur le 6^{ème} est gratuit.
- Pour 10 oiseaux inscrits par un éleveur le 11^{ème} et le 12^{ème} gratuits.
- Pour 15 oiseaux inscrits par un éleveur le 16^{ème}, le 17^{ème} et le 18^{ème} sont gratuits.
- Etc ...

Le prix du palmarès papier, obligatoire, est de **5,00 €**

ATTENTION : Les inscriptions seront effectuées sur Ornithonet par les responsables de chaque club. Les chèques de règlement libellé à l'ordre de l'OCPH, représentant le montant des engagements au concours, à la bourse et le prix du palmarès seront envoyés ou remis à Bernard Cicéro lors de l'engagement par le responsable du club.

**Les inscriptions doivent être réalisées au plus tard le 16 novembre 2017,
et ce afin de permettre les démarches auprès des DD(CS) PP dans les délais réglementaires.**

En cas de retard les éleveurs devront se charger de celles-ci.

Les organisateurs se réservent le droit de clore les engagements plus tôt si les impératifs de matériel le nécessitent.

Pour tous renseignements: Bernard Cicéro
1764 bis Boulevard de la Liberté - 34830 CLAPIERS
Tél : 06 71 53 08 93 - Email : corto2@wanadoo.fr

JUGEMENT

Mercredi 22 et jeudi 23 novembre :

- Canari de couleur : Jean-Luc Chantraine, Patrice Héry et Dominique Lamouroux
- Canari de posture : Christian Gambart et Jacky Diacre
- Faune européenne et hybrides : Joseph Rohmer
- Exotique bec droit et colombidés : Frédéric Del Boca et Jean-Michel Nepote-Cit
- Psittacidés: Michel Dudognon

Les juges départageront les oiseaux et leur attribueront un pointage selon les règles des expositions internationales COM. : 90 ou + (360 ou +) pour obtenir un titre de Champion, second ou troisième

Les décisions des juges seront sans appel.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Le Championnat de la R.O.S.E. est ouvert à tous les éleveurs des clubs situés sur le territoire de la région quel que soit leur entité d'appartenance et aux éleveurs adhérents directs de l'UOF. Le club organisateur pourra avec accord du bureau de la ROSE inviter des clubs voisins ayant leur activité hors du territoire de la région 13.(Article 10 du cahier des charges du championnat de la ROSE.)
- Les éleveurs baguant à une autre fédération française ou club technique devront fournir une attestation de celui-ci pour justifier de leur numéro de souche.
- Ne pourront participer que des oiseaux bagués réglementairement avec une bague fermée et au numéro de stam (souche) de l'éleveur. Si le numéro de stam (souche) de l'éleveur ne figure pas sur la bague, (bagues club ou 00) une attestation de la société ayant délivré la bague sera exigée et devra être jointe à la feuille d'engagement. Les oiseaux mis en concours peuvent être cédés selon les mêmes modalités que la bourse, ils ne pourront être retirés du concours que le dimanche à 15h.
- Il n'y a pas de limitation du nombre d'oiseaux (stam ou individuel).
- Les sections mises en concours sont : canaris de couleur et de posture, exotiques bec droit, psittacidés, hybrides, indigènes, indigènes mutés, colombidés, cailles et colins
- La classification prise en compte est celle établie par l'UOF COM France en cours de validité, elle est téléchargeable sur le site UOF : <http://ornithologies.fr>
- L'âge maximal pour le jugement est fixé par la classification UOF en vigueur.
- Les oiseaux d'espèces protégées de faune européenne (espèces inscrites à l'arrêté du 17 Avril 1981 fixant la liste des espèces protégées), les oiseaux d'espèces protégées représentées sur le territoire du département de la Guyane (arrêté du 16 Mai 1986), ainsi que les oiseaux inscrits à l'annexe A du règlement 337/97 (Cites), ne pourront être engagés que par **les éleveurs titulaires du Certificat de Capacité ou de l'autorisation préfectorale de détention pour l'élevage de ces espèces.**
- **La copie de l'autorisation de détention ou du Certificat de Capacité accompagné de l'ouverture d'établissement d'élevage, sera jointe au formulaire d'engagement. De plus une copie des attestations de marquage justifiant les souches accompagnera les oiseaux.**
- Les variétés de ces espèces présentant des caractères de mutation obtenus par sélection pourront être engagées dans les classes prévues par l'UOF (COM France), sans formalité particulière.
- Cet article est susceptible d'être modifié dans le cadre d'une évolution de la réglementation.

FORMALITÉS VÉTÉRINAIRES*

*(sous réserve de confirmation et d'évolution) :

- Le comité d'Organisation se chargera de la demande des **attestations départementales de provenance**, mentionnant l'absence de maladies infectieuses, en particulier la maladie de Newcastle auprès des DD(CS)PP concernées. Attention en cas de réception des feuilles d'engagement après le 16 novembre, l'éleveur devra fournir lui-même cette attestation.
- En cas de participation à une ou plusieurs manifestations internationales en France ou à l'étranger, dans les 30 jours précédant le championnat de la R.O.S.E, l'éleveur devra fournir un certificat vétérinaire de bonne santé datant de moins de 5 jours, garantissant l'état sanitaire de l'élevage d'origine. Celui-ci devra accompagner les oiseaux.
- Les éleveurs qui n'ont pas participé à une manifestation internationale seront normalement dispensés de ce certificat et fournir une déclaration sur l'honneur (modèle ci-joint) attestant que ses oiseaux n'ont pas participé à une manifestation internationale dans les 30 jours précédant le championnat de la R.O.S.E. un certificat sanitaire pourra toutefois leur être demandé si l'état sanitaire du département d'origine l'exige au moment de l'exposition.
- Les organisateurs et le vétérinaire sanitaire se réservent le droit de refuser tous les oiseaux ne donnant pas entière satisfaction sanitaire.

CHARTRE DE QUALITÉ

Les organisateurs respecteront la charte des manifestations organisées par l'UOF-COM France adoptée par les présidents de région le 22 avril 2006 et modifiée le 27 mai 2007.

Les organisateurs s'engagent à utiliser uniquement des cages conformes au bien-être animal, aux meilleurs soins, à l'entretien, à la sécurité des oiseaux et à suivre la réglementation sanitaire en vigueur.

BOURSE DE CESSION ET D'ÉCHANGE OUVERTE AUX ÉLEVEURS EXPOSANTS

- La bourse est ouverte aux seuls participants du concours, dans la mesure des cages disponibles.
- Pour 1 oiseau en concours, chaque exposant pourra inscrire au maximum 3 oiseaux en bourse.
- Droits d'inscription : 0,50€ par oiseau.
- 2 oiseaux par cage
- Un prélèvement de **10 %** sur les ventes sera effectué par les organisateurs.
- Une consigne sera mise en place dans l'enceinte de la bourse à disposition des oiseaux en transit, **il sera perçu un droit de 0.50€ par oiseau quelque soit la durée de la consigne.**
Aucun cageot de transport ne pourra circuler dans l'exposition)
- Les oiseaux devront être de propre élevage, munis de bagues fermées réglementaires, présenter un réel intérêt pour l'élevage et être de santé irréprochable.
- Les oiseaux seront bagués aux diamètres réglementaires et âgés au maximum de 2 ans (2016 et 2017) pour les becs droits, 3 ans pour les petits psittacidés (2015, 2016 et 2017), 5 ans pour les grands psittacidés (2013, 2014, 2015, 2016 et 2017).
- Les organisateurs se réservent le droit d'écarter tout oiseau qui ne correspond pas à ces critères.
- Les inscriptions peuvent se faire sur formulaire UOF standard ou sur le modèle ci-joint.

COUPE DU RÉGIONAL

La coupe du régional de la ROSE sera remise au meilleur club de ce championnat. Elle sera calculée sur le total des 5 meilleurs pointages des 5 meilleurs éleveurs de chaque club. En cas d'égalité il sera calculé sur un oiseau supplémentaire.

FESTIVAL DES OISEAUX EXOTIQUES

En marge du championnat régional de la ROSE et dans le but de promouvoir l'élevage des oiseaux exotiques dans notre région, l'OCPH organise un festival et récompensera les meilleurs oiseaux de chaque section F1 à F9.

APPLICATION DU RÈGLEMENT

Tout exposant accepte que ses oiseaux puissent être photographiés et filmés librement après jugement.

Il n'autorise l'utilisation ou la diffusion ultérieure des photographies ou films réalisés qu'avec l'accord exclusif de l'organisation pour une utilisation en lien direct avec les activités ornithologiques. Sur chaque photo utilisée ou diffusée sera mentionné le nom de l'éleveur

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des accidents, pertes, vols ou mortalités dont les oiseaux pourraient être victimes, quelle qu'en soit la cause. Aucune indemnisation quelconque ne pourra être exigée. L'éleveur renonce à toutes poursuites contre les organisateurs. Le seul fait d'engager des oiseaux, implique l'acceptation du présent règlement.

Le Comité Organisateur sera seul habilité à trancher tous les cas non prévus par le présent règlement.

Les membres du bureau de la R.O.S.E., et de l'oiseau club Palavas hérault, s'efforceront de vous réserver le meilleur accueil, et prendront le plus grand soin des oiseaux que vous leur confierez. Ils espèrent vous recevoir très nombreux, vous souhaitent une excellente saison de concours et vous remercient de votre participation.

Pour le Comité d'Organisation
Bernard Cicéro

Annexe 1 : RÉCOMPENSES DU CHAMPIONNAT DE LA R.O.S.E.

MEILLEURS OISEAUX :

1 engagement pour le national UOF valable jusqu'au 31 décembre 2017 + 1 palmarès

1. CANARI LIPOCHROME
2. CANARI MELANINE CLASSIQUE
3. CANARI NOUVELLES COULEURS
4. CANARI COULEURS MOSAÏQUES
5. CANARI POSTURE PLUMES FRISEES
6. CANARI POSTURE PLUMES LISSES
7. EXOTIQUE DOMESTIQUE
8. EXOTIQUE NON DOMESTIQUE
9. CAILLE ET COLOMBE
10. FAUNE EUROPEENNE
11. HYBRIDE
12. PERRUCHE ONDULEE
13. AGAPORNIS
14. PETITE ET MOYENNE PERRUCHE
15. GRANDE PERRUCHE-LORI ET PERROQUET

GRANDS PRIX DÉBUTANT (*)

sur 4 oiseaux minimum 360 pts : 3 engagements pour le national UOF valable jusqu'au 31 décembre 2017 + 1 palmarès

GRANDS PRIX CONFIRMÉ ()**

sur 8 oiseaux minimum 720 pts : 3 engagements pour le national UOF valable jusqu'au 31 décembre 2017 + 1 palmarès

16. CANARI LIPOCHROME
17. CANARI MELANINE CLASSIQUE
18. CANARI NOUVELLES COULEURS
19. CANARI COULEURS MOSAÏQUES
20. CANARI POSTURE PLUMES FRISEES
21. CANARI POSTURE PLUMES LISSES
22. EXOTIQUE DOMESTIQUE
23. EXOTIQUE NON DOMESTIQUE
24. CAILLE ET COLOMBE (*) 3 oiseaux minimum 270pts - (**) (6 oiseaux minimum 540pts)
25. FAUNE EUROPEENNE (*) 3 oiseaux minimum 270pts - (**) (6 oiseaux minimum 540pts)
26. HYBRIDE (*) 3 oiseaux minimum 270pts - (**) (6 oiseaux minimum 540pts)
27. PERRUCHE ONDULEE
28. AGAPORNIS
29. PETITE ET MOYENNE PERRUCHE
30. GRANDE PERRUCHE-LORI ET PERROQUET (*) 3 oiseaux minimum 270pts
(**) (6 oiseaux minimum 540pts)

Les prix de meilleurs oiseaux se cumulent avec les grands prix

Chaque champion recevra une cocarde et un diplôme. Chaque éleveur recevra un diplôme de résultat et de participation et un objet souvenir.

**La quantité de grands prix peut se moduler en fonction du nombre d'oiseaux dans les sections plus de 100. Ces prix se cumulent, mais un seul palmarès sera attribué.*

Les présidents de club ont accepté ce principe en réunion de septembre 2012.

RAPPEL INFORMATIONS IMPORTANTES :

Seuls les éleveurs participants au Championnat de la R.O.S.E peuvent bénéficier de la participation de la région aux convoyage du National et du Mondial